

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF249

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois, M. Saulignac, Mme Allemand, Mme Capdevielle, M. Christophe, Mme Karamanli, M. Pena, Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot et M. William

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Administration générale et territoriale de l'État »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--